

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LE-NEUD

Nombre des membres	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	15

Séance n° 5 du 29 Septembre 2026

DATE DE LA CONVOCATION
le 24 Septembre 2026

L'an deux mil vingt-six et le Mardi vingt-neuf Septembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DURIEZ, Maire.

Présents : Jean-Marie DURIEZ, Carole MORTELECQ, Hervé BIGOURD, Isabelle CATHERIN, Thierry COCHARD, Pascal HERBERT, Joëlle NAUROY, Jean-Yves LABROUSSE, Tony MOREIRA-DA-COSTA, Julien GALLET, Mélissa DJELIL, Dimitri THIBAUT, Anne-Sophie IGOUFE, Tiphaine AGOURNAZE, Julie DUROYON.

Absents :

Secrétaire : Dimitri THIBAUT

❖ *Délibération n° CM51-2026*

Convention d'occupation du complexe sportif

Les conventions arrivent à échéance, la commune souhaite engager la réflexion sur un nouveau projet d'occupation du complexe sportif, il est donc nécessaire d'acter la non reconduction de toutes conventions avec les associations concernées par l'occupation du complexe sportif.

La commission en charge de ce dossier se réunira pour revoir les termes et conditions des conventions.

Considérant l'avis favorable unanime émis par la Commission plénière en date du 22 Septembre 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ♦ **ACTE** la non reconduction de toutes conventions d'occupations du complexe sportif.
- ♦ **AUTORISE** en conséquence, Monsieur le Maire à informer les associations concernées et à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous actes et pièces afférents.

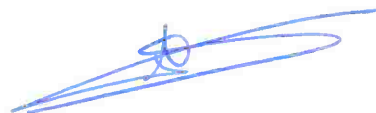
ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 30 Septembre 2026

Jean-Marie DURIEZ, Maire



Dimitri THIBAUT, Secrétaire



qui certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire
de cet acte publié le 30 Septembre 2026

